



LES RENCONTRES DE CYBELE de l'association Euromed-IHEDN

Paris, 31 mars et 1 er avril 2011

Conclusions du Groupe de travail dit « Groupe de Cybèle »

Annexe A – Détail des propositions

Annexe B – Composition du « groupe de Cybèle »

Les **Rencontres de Cybèle**, organisées par l'association Euromed-IHEDN, comportent deux étapes :

- Un séminaire à huis clos rassemblant un groupe de travail international chargé d'apporter des propositions concrètes en réponse à une question relative à la thématique générale retenue ;
- Un colloque sous la forme de deux tables rondes destinées à créer les conditions d'un débat sur des sujets liés à la même thématique générale.

Pour ces Rencontres la thématique générale élaborée par le Conseil scientifique de l'association était :

«La crise conséquences pour la Méditerranée : La société civile en Méditerranée.

Quel rôle joue-t-elle dans la crise mondiale et dans les nouvelles révolutions ?»

Le « groupe Cybèle »¹ était chargé de répondre à la question :

Le groupe de travail est invité à apporter une réponse à la question suivante, déclinée en trois étapes :

« Quel est l'apport des sociétés civiles aux processus en cours dans les PSEM (pays du sud et de l'est de la Méditerranée) en termes de réforme politique ?

Comment inciter les gouvernements européens et l'Union européenne à prendre en compte l'apport dont les sociétés civiles du Sud ont fait la preuve dans les nouvelles révolutions ?

Quels seraient les mécanismes les plus appropriés pour associer les organisations de la société civile aux dispositifs institutionnels multilatéraux et bilatéraux de la zone : PEM/UpM/PEV/ 5+5 ? »

¹ La composition du « groupe Cybèle » est indiquée en annexe B

Les principales conclusions du « groupe Cybèle » sont regroupées par sujets, liés à la formulation des trois étapes, sans considération hiérarchique ni d'importance relative. Elles sont indépendantes les unes des autres et peuvent même être antinomiques, car il s'agit de propositions libres et non pas du résultat d'un quelconque consensus.

Ces conclusions sont les suivantes. Elles sont détaillées en annexe A.

« Quel est l'apport des sociétés civiles aux processus en cours dans les PSEM (pays du sud et de l'est de la Méditerranée) en termes de réforme politique ?

La société civile, à travers ses acteurs, exerce un indispensable contrôle continu des acquis et des progrès en matière de bonne gouvernance et de respect de l'Etat de droit.

Comment inciter les gouvernements européens et l'Union européenne à prendre en compte l'apport dont les sociétés civiles du Sud ont fait la preuve dans les nouvelles révolutions ?

L'Union européenne doit considérer les sociétés civiles comme de véritables partenaires. Elle doit, de plus, asseoir la coopération avec les PSEM sur les trois priorités (égalité hommes/femmes, protection des minorités, liberté de conscience) que les sociétés civiles souhaitent voir inscrites dans les nouvelles Constitutions. Elle doit envisager un profond changement, dans l'offre faite aux pays en voie constatée de démocratisation, sous la forme d'un partenariat réel ayant pour horizon une intégration dans une Communauté à définir.

L'Union européenne pourrait accentuer son effort d'information et de soutien visant à faciliter la participation des ONG des PSEM aux programmes de la Commission européenne.

Quels seraient les mécanismes les plus appropriés pour associer les organisations de la société civile aux dispositifs institutionnels multilatéraux et bilatéraux de la zone : PEM/UpM/PEV/ 5+5 ? »

L'Union européenne doit agir pour intégrer la société civile, sous forme d'instance consultative, dans la plupart des institutions relevant de la coopération euro-méditerranéenne. Mais elle doit aussi favoriser les échanges entre sociétés civiles et pour cela soutenir les réseaux méditerranéens, de chambres de commerce, d'associations etc.

Une initiative tout de suite ...

Proposition d'initiative

Dans le prolongement des propositions ci-dessus, il pourrait être envisagé de lancer à brève échéance des débats publics, prioritairement en Egypte et en Tunisie, sur des thématiques générales portant sur les trois priorités précitées relatives aux valeurs partagées. Ces débats qui pourraient être rapportés par la télévision auraient pour objet un véritable échange avec le plus grand nombre. Demandés par ces pays, organisés par une ONG (point de contact) sur place, ils se dérouleraient dans des lieux ouverts et, si possible, symboliques (par exemple la place Tahrir).

Les membres du groupe de travail réunis par l'association Euromed-IHEDN pour ces deuxièmes Rencontres de Cybèle ont annoncé leur disponibilité à participer à ces débats.



Annexe A - Détail des propositions

Face à la question posée, le groupe s'est tout d'abord interrogé sur la signification de l'expression « société civile ».

Il est apparu que cette expression recouvrait des réalités sociales dont les deux principales caractéristiques sont :

- L'autonomie par rapport à l'Etat ;
- La centralité de l'individu dans sa pratique citoyenne.

Certes cette définition est probablement insuffisante, voire peu précise. Elle répond néanmoins à des conditions sur lesquelles la plupart des membres du groupe ont été unanimes, et notamment la nécessaire existence d'un espace public dans lequel les libertés sont garanties.

Il a été souligné combien la réalité de la société civile et de ses rapports aux autorités pouvaient être différents dans les divers pays sud et est méditerranéens.

Le groupe a constaté que les acteurs des relations euro-méditerranéennes ont fait obstacle, jusqu'alors, à l'implication de la société civile dans tous les dispositifs de coopération multinationale.

Par ailleurs, il a été signalé que les revendications des jeunes générations ont reflété une rupture générationnelle impliquant une nécessaire remise en cause, aussi bien au Nord qu'au Sud de la Méditerranée, de la perception habituelle de sa jeunesse. Les jeunes manifestent de nouveaux besoins généralement pragmatiques, assez éloignés de la dimension idéologique, phénomène encore accentué par le manque de cadres.

Enfin, il semble que trois domaines de préoccupation constituent le cœur des priorités pour établir un Etat de droit et une gouvernance respectueuse des droits de l'Homme :

- **L'affirmation de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ;**
- **Le respect et la protection des minorités ;**
- **La liberté de conscience et celle d'exercice des cultes.**

Ce préambule étant acquis le groupe de travail s'est efforcé d'apporter une réponse aux trois étapes de la question posée.

« Quel est l'apport des sociétés civiles aux processus en cours dans les PSEM (pays du sud et de l'est de la Méditerranée) en termes de réforme politique ?

En Tunisie, la société civile a joué un rôle majeur dans la création des instances de la transition. Elle a ainsi contribué à la mise en place des mécanismes aidant à assurer le succès du processus de transition et des réformes.

En Egypte comme en Tunisie, la société civile a permis la poursuite de la mobilisation autour des objectifs de la révolution pour en garantir la réalisation. Elle a également largement contribué à la

mise en débat public de questions de gouvernance qui jusqu'alors étaient cantonnées dans des espaces institutionnels clos.

En Turquie, la société civile a exercé une fonction de vigilance à l'égard de la réalité de l'application des textes juridiques. Ce rôle de vigile sur le terrain a été tout particulièrement utile à l'Union européenne pour établir son appréciation concernant les progrès effectués par la Turquie.

La société civile, à travers ses acteurs, exerce un indispensable contrôle continu des acquis et des progrès en matière de bonne gouvernance et de respect de l'Etat de droit.

Comment inciter les gouvernements européens et l'Union européenne à prendre en compte l'apport dont les sociétés civiles du Sud ont fait la preuve dans les nouvelles révolutions ?

L'Union européenne doit reconnaître la société civile comme un partenaire.

Il est, de plus, recommandé d'asseoir la coopération avec le Sud et l'Est de la Méditerranée, sur l'introduction des trois priorités précitées comme des éléments fondamentaux de leurs Constitutions.

De même, les progrès effectués en termes de législation, et d'application de cette législation, dans les trois domaines prioritaires, doivent servir de base à un partenariat réel entre Nord et Sud de la Méditerranée. Ce partenariat doit apparaître comme une refondation des coopérations précédemment imaginées, qui vise à proposer la construction d'une véritable communauté euro-méditerranéenne dépassant bien sûr les diverses démarches antérieures du partenariat Euromed, de la PEV, de l'UpM et du statut avancé. Il doit constituer à la fois un outil de motivation et un objectif à atteindre fondé sur des engagements contraignants librement consentis.

L'Union européenne devrait investir des moyens plus importants dans le soutien à la formation des ONG et des médias indépendants, aux méthodes de travail participatif, de concertation et d'action.

Alors que nous partageons des aspirations et des valeurs communes, certaines divergences existent quant à la compréhension des termes, ou des concepts, dont il est souhaitable de débattre. Par exemple, les mots démocratie, laïcité, etc. peuvent ne pas avoir la même acception.

L'Union européenne doit considérer les sociétés civiles comme de véritables partenaires. Elle doit, de plus, asseoir la coopération avec les PSEM sur les trois priorités (égalité hommes/femmes, protection des minorités, liberté de conscience) que les sociétés civiles souhaitent voir inscrites dans les nouvelles Constitutions. Elle doit envisager un profond changement, dans l'offre faite aux pays en voie constatée de démocratisation, sous la forme d'un partenariat réel ayant pour horizon une intégration dans une Communauté à définir.

Les processus d'accès aux aides européennes au profit des ONG sont tout particulièrement complexes. Les ONG des pays sud et est méditerranéens éprouvent des difficultés à comprendre les procédures et à élaborer les dossiers de demandes. Il conviendrait de mettre en place, au sud, probablement à travers les délégations des structures d'aide et de soutien à ces ONG.

L'Union européenne pourrait accentuer son effort d'information et de soutien visant à faciliter la participation des ONG des PSEM aux programmes de la Commission européenne.



Quels seraient les mécanismes les plus appropriés pour associer les organisations de la société civile aux dispositifs institutionnels multilatéraux et bilatéraux de la zone : PEM/UpM/PEV/ 5+5 ? »

Intégrer la représentation de la société civile dans le plus grand nombre d'institutions internationales. A ce titre le Forum Civil Euromed pourrait devenir un organisme consultatif obligatoire. Pour cela, il est souhaitable d'instituer une commission avec rôle consultatif, composée de représentants de la société civile dans le cadre des accords d'association. Celle-ci aura pour fonction de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de ces accords.

L'Union européenne doit promouvoir un très vaste mouvement de soutien aux réseaux méditerranéens. Il convient, à cet effet, de dynamiser très fortement et de généraliser ce type rapprochement entre municipalités, associations, fondations, organisations patronales, chambres consulaires, universités, etc.

L'Union européenne doit agir pour intégrer la société civile, sous forme d'instance consultative, dans la plupart des institutions relevant de la coopération euro-méditerranéenne. Mais elle doit aussi favoriser les échanges entre sociétés civiles et pour cela soutenir les réseaux méditerranéens (de professionnels, de chambres de commerce, d'associations etc.)

Une proposition d'accompagnement des événements en cours

A l'occasion des débats au sein du groupe de travail, est apparu un besoin exprimé par des représentants de PSEM. Il semble très prometteur de répondre à ce besoin en lançant une initiative de soutien aux débats d'idées au Sud.

Proposition d'initiative

Dans le prolongement des propositions ci-dessus, il pourrait être envisagé de lancer à brève échéance des débats publics, prioritairement en Egypte et en Tunisie, sur des thématiques générales portant sur les trois priorités précitées relatives aux valeurs partagées. Ces débats qui pourraient être rapportés par la télévision auraient pour objet un véritable échange avec le plus grand nombre. Demandés par ces pays, organisés par une ONG (point de contact) sur place, ils se dérouleraient dans des lieux ouverts et, si possible, symboliques (par exemple la place Tahrir).

Les membres du groupe de travail réunis par l'association Euromed-IHEDN pour ces deuxièmes Rencontres de Cybèle ont annoncé leur disponibilité à participer à ces débats.



Annexe B - Composition du « groupe de Cybèle »

Le groupe était constitué de :

- Lamiss AZAB
- Faruk BILICI
- Omar DERRAS
- Ahmed DRISS
- Cherif FERJANI
- Pierre-Jean LUIZARD
- Giovanna TANZARELLA

Il était animé par *Jean-François Coustillière*, président du Conseil scientifique des Rencontres de Cybèle.

Madame Lamiss AZAB, politiste et traductologue. Elle est enseignante de Pensée Politique Arabe et de Langue arabe à Sciences-Po Paris (Moyen-Orient Méditerranée – Menton). Elle a également enseigné cinq ans à l'Université Française d'Egypte, en parallèle avec une activité régulière au sein de différentes ONG égyptiennes visant la promotion de la société civile en Egypte. Elle s'intéresse à l'analyse des modes d'interférence du religieux avec le politique, notamment dans le cas égyptien. Depuis janvier 2011, elle s'est concentrée sur l'analyse du discours religieux déployé sur le terrain cairote et a participé à la coordination de microprojets de sensibilisation de groupes de jeunes aux questions politiques posées par les événements récents.

Monsieur Faruk BILICI, Professeur des universités en "études ottomanes et histoire turque" à l'Institut national des langues et civilisations orientales, responsable du master "études ottomanes et histoire turque", responsable des relations internationales du département Eurasie et directeur de la collection "Bibliothèque turque" chez Actes-sud/Sindbad.

Monsieur Omar DERRAS, docteur d'Etat en sociologie est maître de conférences à l'Université d'Oran, est un spécialiste de la mobilité sociale et professionnelle.

Il participe à de nombreux colloques tant nationaux qu'internationaux et est l'auteur de plusieurs publications, en Algérie, comme à l'étranger.

Il a plus particulièrement dirigé une étude remarquable sur Le phénomène associatif en Algérie: Etat des lieux « Participation et vitalité associative»

Spécialiste du monde associatif il est en train de terminer un livre, en français, intitulé « Changements sociaux et mobilité sociale en Algérie » et un autre, en arabe, sur le monde associatif.

Monsieur Ahmed DRISS est diplômé en Droit des facultés de droit de Tunis et de Rabat. Il a un Doctorat en droit et en sciences politique de la Faculté de droit de Rabat.

Depuis 1992, Ahmed Driss est professeur de droit et de sciences politiques, Université Tunis El Manar

Depuis 1986, membre de l'Association des Etudes Internationales et membre de son comité directeur de 2005 à 2008. Depuis 2000, membre du conseil d'administration de l'Académie internationale de droit constitutionnel. Depuis 2005, Président - Directeur du Centre des Etudes Méditerranéennes et internationales (CEMI), Tunis.



Monsieur Cherif FERJANI, est politologue, chercheur à l'Université Lumière Lyon 2, au Groupe de Recherche et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen Orient (GREMMO) à la Maison de l'Orient méditerranéen.

Auparavant, il a été prisonnier politique en Tunisie avant de s'installer en France, à Lyon. Il est aussi membre fondateur de la Section tunisienne d'Amnesty international.

Monsieur Pierre-Jean LUIZARD, directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Il a séjourné plusieurs années dans la plupart des pays arabes du Moyen-Orient, particulièrement en Syrie, au Liban, en Irak, dans le Golfe et en Egypte. Historien de l'islam contemporain dans ces pays, il s'est particulièrement intéressé à en mettre en valeur les différentes manifestations, ainsi que le rôle joué par chacune d'elles dans les systèmes politiques en place : histoire du clergé chiite en Irak, histoire du réformisme musulman, notamment à travers la réforme d'Al-Azhar, et de l'islam populaire tel que les confréries soufies le structurent en Egypte. Il est

aujourd'hui affecté au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL, UMR 8582-CNRS/EPHE) à Paris.

Madame Giovanna TANZARELLA, déléguée générale de la Fondation René Seydoux pour le monde méditerranéen depuis une quinzaine d'années. Cette fondation a pour objet de développer et de renforcer les solidarités qui unissent les pays de l'ensemble méditerranéen, en favorisant l'échange et la coopération entre les peuples dans les domaines culturels, sociaux et scientifiques.

Diplômée en Histoire contemporaine (Université de Florence) et en Sciences politiques (IEP de Paris), elle a débuté sa carrière dans l'enseignement, et a apporté sa collaboration à de nombreux médias italiens et français. Elle est aussi membre fondateur du Forum euro-méditerranéen des cultures – Femec.